RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
85230

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26 OCT. 2026
ID : 085-218500296-20261026-D_2026_10_050-AU

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_10_050

MANDAT SPECIAL ACCORDÉ A MONSIEUR THOMAS GISBERT POUR ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANEL A AVRANCHES

Le Maire de la Commune de BOUIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 ;

VU la délibération DCM_2026_04_008, en particulier son 31ème alinéa, du 07 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code ;

VU la délibération DCM-2026-04-015 du 07 avril 2026 portant sur la détermination des modalités de remboursement des dépenses liées aux déplacements accomplis par les élus de la commune dans l'exercice de leurs fonctions ;

VU la décision D_2026_09_034 prise pour le mandat spécial accordé à Monsieur Thomas GISBERT pour assister à l'assemblée générale de l'ANEL à AVRANCHES (50) du 23 au 25 septembre 2026 inclus ;

CONSIDERANT que la participation au 45è Congrès de l'ANEL n'a pas été prise en compte dans les frais liés à ce mandat spécial dans la décision D_2026_09_034 ;

D É C I D E

Article 1er : de l'octroi d'un mandat spécial au déplacement à AVRANCHES (50) pour l'assemblée générale de l'ANEL du 23 au 25 septembre 2026, à Monsieur Thomas GISBERT, Maire.

Article 2 : de prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Article 3 : de dire que les dépenses en sus à prendre en charge concernent le montant de la participation au 45è Congrès.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Un extrait est affiché à la Mairie.

Le 23 octobre 2026
Le Maire,
Thomas GISBERT

Thomas Gisbert
Maire de Bouin
26 oct. 2026

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le : 27 OCT. 2026
Mis en ligne le : 28 OCT. 2026

COMMUNE de BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet : www.bouin.fr